

I. Présentation de votre équipe de campagne

1) *Qu'est-ce que le sujet de l'éducation vous évoque ? Comment décririez-vous votre attachement aux Écoles publiques de la ville ?*

L'éducation nous évoque d'abord une responsabilité collective majeure. En effet, l'école n'est pas qu'un lieu où les enfants apprendraient des savoirs fondamentaux. Elle est la première institution qui permet de transmettre à chaque enfant des valeurs communes, celles de la République, pour apprendre le vivre ensemble dans le respect de chacun, des différences et des particularités. L'école est aussi le lieu où se jouent, les questions d'égalité des chances et de cohésion sociale.

Les écoles publiques de Houilles sont au cœur de notre action municipale, car elles accueillent tous les enfants et portent les valeurs républicaines auxquelles nous sommes profondément attachés. Cet engagement se traduit depuis 6 ans par des actions concrètes. Nous avons, par exemple, engagé des travaux attendus depuis longtemps et nécessaires, comme par exemple, la réhabilitation complète de l'école Allende pour 2,5 millions d'euros, le remplacement de chaudières et de nombreux travaux dans toutes les écoles ovilleuses (ex : peinture, climatisation, etc). D'autres investissements ont été faits pour améliorer le quotidien des enfants et du personnel éducatif : création de classes extérieures, rénovation des préaux intérieurs, aménagement de nouvelles cours d'école, rénovation des salles de maîtres, création de terrain sportif (city stade à BBK et à l'école Détraves), installation d'un VPI dans chaque classe des écoles élémentaires, etc.

Enfin, nous avons également cherché à faciliter la gestion quotidienne des parents, par exemple en réduisant le délai de réservation et d'annulation du périscolaire, passé de 15 jours à 3 jours.

Nous continuerons dans cette voie, avec une exigence claire : offrir à chaque enfant de Houilles une école publique de qualité, bien équipée et adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

2) *Quelle place donnerez-vous à l'Éducation durant votre mandat ?*

L'éducation occupera toujours la place centrale et structurante de notre mandat, avec une attention particulière portée au fonctionnement concret des écoles, à la qualité du service rendu aux familles et aux conditions d'accueil des enfants.

Nous continuerons à investir de manière prioritaire dans les écoles, sur le parcours scolaire et périscolaire, sur le plan des infrastructures comme sur l'organisation du service périscolaire et de la restauration, avec une exigence constante de qualité et d'égalité d'accès.

3) Quelles sont les personnes parmi les membres de votre équipe qui seront les interlocuteurs envisagés pour les fédérations de parents d'élèves ? Quelles sont leur connaissance et leur expérience du monde de l'Éducation nationale, des enfants et des politiques scolaires ?

Notre équipe est composée de plusieurs colistiers directement engagés sur les sujets éducatifs : professeur des écoles, enseignants retraitée, une cheffe d'établissement en retraite, des professionnels ayant exercé des responsabilités dans des centres médico-sociaux. Nous avons également des parents d'élèves engagés et des personnes ayant travaillé sur des politiques publiques liées à l'enfance et à la jeunesse. Par ailleurs, de nombreux colistiers sont parents d'enfants scolarisés ou ayant été scolarisés dans les écoles publiques de Houilles. Cette diversité d'expériences permet une compréhension concrète des enjeux du quotidien, tant du côté des familles que des équipes éducatives.

Les délégations seront officiellement attribuées lors du premier conseil municipal d'installation. Les élus en charge de l'éducation, de la jeunesse et du périscolaire seront clairement identifiés et seront les interlocuteurs privilégiés des fédérations de parents d'élèves. Nous souhaitons instaurer un dialogue régulier, direct et structuré avec l'ensemble des représentants des parents, dans un esprit d'écoute, de transparence et de co-construction.

4) Si vous deviez présenter 3 priorités pour l'éducation, la restauration scolaire et les temps périscolaires, lesquelles seraient-elles ?

1. Poursuivre la rénovation des écoles pour les adapter aux enjeux climatiques et éducatifs

Houilles dispose d'un bâti scolaire ancien qu'il faut progressivement adapter aux changements climatiques. Certaines écoles oilloises font également partie du patrimoine historique de la commune et nous devons donc les préserver.

Nous chercherons et mettrons en place les solutions adaptées à chaque école pour faire face aux périodes de canicule (isolation, climatisation, etc).

En concertation avec le personnel enseignant et les parents d'élèves nous repenserons également les cours d'école, là où cela est nécessaire pour offrir aux enfants un cadre plus végétalisé avec des îlots de fraîcheur.



En collaboration avec les enseignants, les enfants et les familles, nous continuerons à faire les aménagements permettant le déploiement d'espaces éducatifs innovants (ex : classes extérieures, espaces pédagogiques dans les cours). Il ne s'agit pas seulement d'améliorer le cadre, mais de transformer ces lieux en supports d'apprentissage, favorisant l'expérimentation, la coopération et le bien-être.

2. Un plan cantine ambitieux pour nos écoles

Nous déploierons un plan cantine visant à offrir à chaque enfant une alimentation équilibrée et responsable dans un cadre serein et bienveillant favorisant le vivre ensemble et l'autonomie.

Nous créerons les conditions matérielles permettant de faire de la pause méridienne un temps calme et apaisé, et ce en améliorant l'insonorisation des locaux (ex : panneaux acoustiques muraux ou plafonniers) et en continuant à investir dans du mobilier mieux adapté dans les écoles où cela est nécessaire.

Nous poursuivrons l'amélioration de la qualité des repas, le recours accru aux produits locaux et bio. Les enfants seront associés plus souvent à l'élaboration des repas notamment par l'organisation de tests avant la généralisation de recettes. Cela permettra de répondre le plus possible à leurs envies et d'éviter le gaspillage.

Enfin, nous souhaitons offrir plus d'autonomie aux enfants notamment en élémentaire. Dans la continuité du succès des bars à crudités à volonté déployés en 2025, nous expérimenterons un service à la demande permettant aux enfants de choisir et de se servir en autonomie, tout en maintenant un cadre encadré et équilibré sur le plan nutritionnel.

3. Renforcer la qualité du périscolaire en lien avec les familles et les équipes éducatives

Nous souhaitons poursuivre l'amélioration du périscolaire à travers un projet coconstruit avec les parents, le personnel périscolaire et les directions d'école, afin de proposer des temps adaptés, cohérents avec les besoins des enfants et complémentaires du temps scolaire.

II. Animations et temps périscolaires

5) Quelles sont vos propositions pour développer qualitativement les temps d'activités périscolaires, le matin, le midi et le soir, en semaine et pendant les mercredis et les vacances scolaires ?

Notre objectif est de continuer d'améliorer la qualité des temps périscolaires à chaque moment de la journée, en les adaptant aux besoins des enfants et des familles, avec des contenus plus structurés et mieux coordonnés.

Le matin et le soir (temps courts)

Renforcer des temps calmes et adaptés au rythme des enfants : accueil individualisé, activités encadrées mais souples, espaces de lecture, jeux éducatifs ou ateliers créatifs légers pour bien commencer ou terminer la journée.

L'objectif est double : permettre une transition sereine entre la maison et l'école le matin, et offrir un temps de décompression qualitatif en fin de journée.

Le midi (temps central)

Mieux structurer la pause méridienne en combinant restauration de qualité et activités adaptées et en veillant à l'équilibre entre activité et repos : temps de détente, activités sportives ou ludiques encadrées ((jeux coopératifs, ateliers sportifs ou ludiques), et organisation favorisant l'autonomie des enfants, notamment avec les évolutions du service de restauration.

Les mercredis et vacances (temps longs)

Proposer des activités plus riches et structurées : projets thématiques, activités sportives et culturelles, sorties encadrées et partenariats locaux (clubs sportifs, associations culturelles et environnementales). L'objectif est d'offrir de véritables temps éducatifs complémentaires à l'école favorisant la découverte, l'autonomie et la créativité.

Méthode

Ces évolutions s'inscriront dans un projet périscolaire coconstruit avec les parents, le personnel municipal et les directions d'école, avec une exigence constante de qualité d'encadrement et de cohérence sur l'ensemble des temps de l'enfant.

6) Quelles améliorations peuvent être envisagées pour améliorer l'attractivité et les conditions de travail des métiers du périscolaire et des personnels de service ?

Des actions concrètes ont déjà été engagées pour améliorer l'attractivité des métiers du périscolaire. Par exemple, les salaires des animateurs ont été revalorisés, avec un objectif clair : rendre ces postes plus attractifs et fidéliser les équipes. Nous avons aussi travaillé sur les conditions de travail au quotidien, avec une organisation plus lisible et une meilleure prise en compte des contraintes des agents.

Pour les 6 ans à venir nous souhaitons stabiliser davantage les équipes en proposant des contrats aux vacataires qui donnent satisfaction, afin de limiter la précarité et de construire des équipes plus stables et investies dans la vie des écoles.

Enfin, l'accompagnement professionnel doit être consolidé. Nous veillerons à développer des temps de formation adaptés aux réalités actuelles : gestion des conflits, inclusion des enfants en situation de handicap, prévention du harcèlement, premiers secours, structuration des activités éducatives.

7) Comment enrichir le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) reconduit en janvier 2025 ?

Le PEDT est un bon cadre qui doit pouvoir se traduire concrètement dans le quotidien des enfants. Pour cela, il est nécessaire de l'ajuster et de le faire évoluer, au fil du temps, en fonction de la réalité du terrain, en associant davantage les parents, les directions d'école et les équipes périscolaires, pour se rapprocher au plus près des besoins réels.

Le PEDT doit rester un outil vivant et opérationnel. Pour l'enrichir réellement, nous proposons trois évolutions concrètes.

Structurer davantage la concertation

Nous mettrons en place un comité de suivi annuel du PEDT associant élus, directions d'école, représentants des équipes périscolaires et fédérations de parents d'élèves. Ce temps formalisé permettra d'évaluer les actions engagées et de définir des priorités d'amélioration pour l'année suivante. En complément, un point d'étape intermédiaire pourra être organisé afin de traiter rapidement les ajustements nécessaires.

Clarifier les objectifs et les indicateurs

Le PEDT doit comporter des objectifs précis et mesurables : qualité des temps périscolaires, structuration des activités, formation des équipes, amélioration du climat sur la pause méridienne, cohérence entre les temps scolaire et municipal.

Nous souhaitons définir quelques indicateurs simples et partagés (taux de satisfaction des familles, stabilité des équipes, participation aux activités, retours qualitatifs des directions d'école) afin d'objectiver les évolutions.

Renforcer la cohérence entre les temps de l'enfant

Le PEDT doit mieux articuler les projets engagés : classes extérieures, aménagement des cours, évolution de la restauration, structuration des activités du mercredi et des vacances.

Nous veillerons à ce que chaque nouvelle action municipale concernant l'enfance soit intégrée dans le PEDT, afin d'éviter les initiatives isolées et de garantir une continuité éducative sur l'ensemble des temps.

Notre objectif est clair : faire du PEDT un cadre stratégique partagé, lisible et réellement piloté, au service d'un parcours éducatif cohérent et de qualité.

III. Accompagnement municipal sur les temps scolaires

8) La FCPE au niveau national réclame 1 ATSEM par classe de maternelle, quelle est votre position par rapport à cette exigence ?

Notre objectif est de renforcer la présence des ATSEM en maternelle.

Concrètement, sur le mandat qui s'achève, nous avons déjà augmenté fortement les effectifs d'ATSEM, en mettant en place un dispositif de 5 ATSEM volantes en fin de mandat, pour renforcer l'équipe et mieux absorber les besoins sur le terrain.

Pour le prochain mandat, notre objectif est de porter ce dispositif à 8 ATSEM volantes. Avec ce niveau d'effectifs, nous atteignons un ratio d'une ATSEM par classe de maternelle lorsque toutes les ATSEM sont présentes (c'est-à-dire sans absences à couvrir). Les ATSEM volantes permettent ensuite d'apporter de la souplesse et de la continuité lorsqu'il y a des absences ou des besoins ponctuels dans les écoles.

Au-delà des effectifs, nous veillerons également à :

- Stabiliser les équipes afin de limiter le turn-over ;
- Renforcer les temps de formation, notamment sur l'inclusion et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ;
- Valoriser le rôle des ATSEM dans la communauté éducative.

Notre démarche est cohérente et durable. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre un chiffre, mais de construire une organisation solide, humaine et performante.

9) Deux classes ont fermé en 2025 à Houilles dans les écoles élémentaires Guesde et Réveil-Matin. La Direction de l'Éducation a fait part de sa volonté de changer légèrement la carte scolaire pour la rentrée 2026-2027. Que pensez-vous qu'il soit essentiel de faire pour que cette modification de la carte scolaire soit une réussite ?

Nous confirmons la volonté de faire évoluer légèrement la carte scolaire. L'objectif est d'ajuster à la marge pour tenir compte des évolutions d'effectifs et éviter des déséquilibres entre écoles de Houilles, sans bouleverser l'organisation actuelle. Ces ajustements resteront donc limités et ciblés.

L'évolution de la carte scolaire se fera dans un cadre de **transparence et de co-construction**, en associant l'ensemble des parties concernées : parents, équipes éducatives et directions d'école. Notre position est claire : toute évolution doit être mesurée, justifiée et construite collectivement.

10) Même si cela n'est pas directement du ressort des compétences municipales, quelles actions la Mairie pourrait-elle mettre en œuvre pour éviter d'autres fermetures de classes, défendre l'École publique face aux départs de certains élèves vers le secteur privé et éviter la ségrégation scolaire ?

Les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes relèvent de l'Éducation nationale. Toutefois, la municipalité a un rôle stratégique pour préserver l'équilibre de son tissu scolaire et défendre l'école publique.

En premier lieu, nous avons la responsabilité de rendre toutes les écoles de Houilles attractives, pour maintenir les effectifs et donner envie aux familles d'y inscrire leurs enfants. Depuis six ans, nous investissons dans toutes les écoles de la commune, sans distinction, afin de garantir un niveau d'équipement et de confort homogène : rénovation des bâtiments, amélioration des cours d'école et des préaux couverts, développement des classes extérieures, modernisation des classes et des espaces collectifs. Il est essentiel qu'aucune école ne soit perçue comme "moins attractive" qu'une autre et c'est pourquoi nous continuerons à investir massivement dans toutes les écoles de Houilles tant au niveau du bâti scolaire que des différents services (périscolaire, restauration, accompagnement des enfants, etc).

Par ailleurs, la municipalité a aussi un rôle de défense des écoles auprès de l'Éducation nationale, en faisant remonter les réalités du terrain. La relation de travail que nous entretenons avec les interlocuteurs institutionnels, notamment à l'échelle de la circonscription, est un levier utile pour porter ces messages.

Enfin la ségrégation scolaire peut s'installer progressivement si l'on n'y prête pas attention. Nous veillerons à maintenir une carte scolaire équilibrée, construite sur des critères transparents, afin d'éviter des concentrations excessives d'élèves dans certains établissements et des phénomènes de fuite vers d'autres structures pour garantir la mixité sociale.

IV. Sorties, voyages scolaires et réussite scolaire

11) Comment la Mairie peut-elle accompagner les équipes éducatives dans leurs projets, notamment de classe verte ?

C'est sur notre mandant que la Ville a relancé le soutien aux projets de classes vertes, pour permettre aux enfants oivillois d'en bénéficier.

Nous continuerons dans cette voie, en renforçant notre accompagnement selon trois axes :

- **D'abord, le soutien financier** : les classes vertes représentent un coût important pour les familles. La municipalité continuera d'apporter une aide afin de limiter le reste à charge et de favoriser l'accès de tous les élèves, quelle que soit leur situation.
- **Ensuite, le soutien logistique** : la Ville peut faciliter l'organisation de ces projets, notamment par la mise à disposition du car municipal pour les sorties scolaires, ainsi que par un accompagnement administratif lorsque cela est nécessaire.
- **Enfin, la valorisation pédagogique** : les classes vertes, les séjours culturels ou sportifs sont de véritables leviers de réussite scolaire. Ils favorisent l'autonomie, la cohésion de groupe et l'ouverture sur le monde. Nous souhaitons continuer à encourager ces initiatives et travailler en lien étroit avec les directions d'école pour identifier les besoins et les priorités.

12) À l'école élémentaire, à partir du CE1, certains élèves peuvent profiter des EILE (Enseignements optionnels de Langues Vivantes étrangères organisées par les ambassades des pays concernés), notamment en portugais et en arabe. La ville a par ailleurs perdu son AED Allemand (il n'y en avait que 2 dans les Yvelines mis à disposition par l'Éducation nationale) qui assurait des initiations de qualité, reconnues par les professeurs du collège. Quel projet la Mairie peut-elle mettre en place pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères pour les petits Ovillois ?

L'apprentissage des langues étrangères est un enjeu majeur d'ouverture culturelle, de mobilité future et de réussite scolaire. Il relève d'abord de l'Éducation nationale, mais la municipalité peut agir en complément, en créant un environnement favorable et stimulant autour de cet apprentissage.

Concernant la disparition de l'AED allemand, nous en mesurons pleinement l'intérêt pédagogique. Ce dispositif contribuait à susciter l'envie d'apprendre et à renforcer la continuité avec le collège. Nous resterons attentifs et disponibles pour accompagner toute initiative permettant de rétablir un dispositif similaire, en lien avec les services académiques.

Nous veillerons aussi à mieux faire connaître les dispositifs existants comme les EILE, afin que chacun puisse bénéficier pleinement des opportunités déjà proposées.

Au-delà de ces dispositifs nationaux, nous voulons mobiliser pleinement les leviers municipaux, et notamment le jumelage. Les relations entretenues avec nos villes partenaires doivent devenir un véritable outil éducatif. Le jumelage ne doit pas rester symbolique : il peut être mis au service des écoles à travers des projets de correspondance entre classes, des échanges culturels à distance, des temps de découverte linguistique lors d'événements municipaux (ex : la fête du Portugal) ou encore des rencontres thématiques.

En complément, nous pouvons intervenir de manière complémentaire, notamment en proposant des initiations aux langues sur le temps périscolaire, sous forme d'ateliers simples et accessibles comme nous l'avons fait avec les initiations au codage.

13) La municipalité met à disposition des écoles primaires un car scolaire qui est cependant vieillissant et polluant, que pensez-vous qu'il faudrait faire à ce sujet ?

Comme inscrit dans notre programme, nous avons prévu le remplacement du car municipal d'ici la rentrée 2027.

L'objectif est de disposer d'un véhicule plus récent, moins polluant et mieux adapté aux usages scolaires.

14) Quelles sont vos propositions pour aider les enfants en décrochage scolaire ?

Le décrochage scolaire est une réalité complexe, qui relève d'abord de la compétence de l'Éducation nationale. Toutefois, la municipalité peut jouer un rôle important en matière de prévention et d'accompagnement.

L'étude encadrée par des enseignants rémunérés par la ville est le 1^{er} levier pour agir contre le décrochage scolaire. Ce temps privilégié, au-delà d'apporter une aide au devoir, permet de repérer d'éventuelles difficultés. Nous continuerons à accompagner les familles et les élèves Ovillois en faisant appel à des professeurs des écoles pour encadrer le temps d'étude.

Le périscolaire, notamment pour les élèves de maternelle, permet également de repérer plus tôt les difficultés d'apprentissage et d'en discuter avec les familles.

V. Restauration scolaire

15) Quel est votre avis concernant la cuisine centrale et son maintien dans les années à venir ?

Nous sommes très attachés à notre cuisine centrale et nous en sommes fiers. Elle constitue un choix structurant pour la Ville, que nous entendons maintenir dans les années à venir.

La cuisine centrale est un outil stratégique. Elle permet à la municipalité de garder la maîtrise de la qualité des repas, de la traçabilité des produits et de l'équilibre nutritionnel. Elle garantit également une capacité d'adaptation aux besoins spécifiques des écoles, une réactivité et une maîtrise des coûts et des tarifs que ne permettrait pas une externalisation complète.



Nous avons d'ailleurs investi massivement sur ce site, avec une rénovation importante des équipements de production ainsi que la remise à niveau de la salle de restauration de l'école du Réveil-Matin. Ces investissements traduisent notre volonté de moderniser l'outil tout en préservant sa vocation publique. Nous continuerons à l'adapter et à l'améliorer, dans une logique de qualité, de responsabilité publique et d'exigence sanitaire

16) Que faudrait-il mettre en place pour améliorer la qualité des repas (et des goûters pour les maternelles) ?

Nous souhaitons continuer à améliorer la qualité des repas en renforçant plusieurs axes déjà engagés : plus de produits locaux et bio, des recettes mieux adaptées aux goûts des enfants, et une implication renforcée des enfants avec des tests avant généralisation.

Nous continuerons également à mieux adapter les quantités pour limiter le gaspillage et répondre aux besoins de chacun, notamment via des formats plus souples comme le service à la demande.

17) Comment faire de la cantine un lieu de découvertes culinaires et culturelles ?

Notre objectif est de continuer à faire de la cantine un moment de découverte.

Cela passe d'abord par la diversité et la qualité des menus. Proposer des recettes variées, issues de différentes traditions culinaires, permet d'ouvrir les enfants à d'autres cultures et de développer leur curiosité alimentaire.

Nous souhaitons également renforcer l'implication des enfants. Les tests de recettes avant généralisation, les temps d'évaluation des repas ou les échanges autour des plats proposés permettent de les rendre acteurs et de développer leur sens critique. Le développement des bars à crudités et la mise en place progressive du service à la demande vont dans ce sens : encourager l'autonomie et favoriser la découverte.

La cantine peut aussi devenir un support d'animation ponctuelle : semaines thématiques autour d'un pays, valorisation des saisons et des produits locaux, mise en lien avec le jumelage ou avec des événements culturels de la ville.

18) Comment la Mairie pourrait-elle aménager les cantines pour en faire davantage des lieux de confort et de convivialité ?

Nous souhaitons poursuivre l'amélioration des espaces de restauration sur plusieurs plans.

- **D'abord, la réduction du bruit** : l'installation de panneaux insonorisants et de mobiliers acoustiques adaptés doit être poursuivie et généralisée lorsque cela est nécessaire. La maîtrise du niveau sonore est un enjeu majeur pour le confort des enfants comme des personnels.
- **Ensuite, l'organisation de l'espace et des flux** : une meilleure répartition des groupes, un service plus fluide, notamment grâce au développement du service à la demande, et une attention portée à la circulation dans les salles permettent de réduire les tensions et d'améliorer la convivialité.
- **Le mobilier et l'aménagement** doivent également être adaptés à l'âge des enfants, pour favoriser une posture confortable et une ambiance apaisée.

L'objectif est de proposer des espaces plus agréables et mieux organisés pour que la cantine soit un vrai moment de pause, plus calme et plus convivial pour les enfants.

VI. Développement durable et adaptation au climat

19) Quel est votre projet pour améliorer les bâtiments scolaires en termes d'isolation et de prévention des canicules mais également de confort acoustique ou de qualité de l'air ?

L'adaptation des bâtiments scolaires aux enjeux climatiques et sanitaires est une priorité claire de notre mandat. Les épisodes de canicule, la question de la qualité de l'air et les conditions acoustiques influencent directement la capacité des enfants à apprendre et des équipes à travailler dans de bonnes conditions.

Comme inscrit dans notre programme, nous poursuivrons le déploiement du plan « Écoles fraîches ». Ce plan a débuté dès 2024 avec la climatisation progressive dans les dortoirs des écoles maternelles et l'acquisition de brumisateurs pour faire face aux fortes chaleurs.

Nous continuerons dans cette voie, en améliorant également l'isolation des bâtiments, le confort acoustique et la qualité de l'air, pour offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et de travail aux équipes.

20) Beaucoup de cours d'école sont bétonnées, certains établissements n'ont par ailleurs pas de préaux. Pensez-vous réaménager les cours d'école durant le mandat ?

Oui, c'est une priorité clairement identifiée.

Nous avons déjà commencé à agir ces dernières années en réaménageant plusieurs cours d'école, avec une volonté de les rendre plus fonctionnelles et plus agréables. Cette dynamique sera poursuivie et amplifiée durant le prochain mandat.

Notre objectif est de transformer progressivement des cours trop minérales en espaces plus végétalisés, mieux ombragés et plus adaptés aux usages des enfants. Réduire les surfaces bétonnées, introduire davantage de végétation et créer des îlots de fraîcheur répond à un double enjeu : améliorer le confort quotidien et adapter nos écoles aux épisodes de forte chaleur.

Mais le réaménagement ne concerne pas uniquement l'aspect climatique. Il s'agit également de mieux organiser l'espace pour favoriser la diversité des usages : zones calmes, espaces de jeux coopératifs, pratiques sportives, lieux de discussion. Une cour bien pensée contribue au climat scolaire et à une meilleure répartition des espaces entre les enfants.

Par ailleurs, comme indiqué dans notre programme, nous lancerons un plan Préau avec un objectif clair : permettre à chaque école de disposer d'un abri contre le soleil et la pluie. Ce plan garantira une protection adaptée en toute saison et améliorera les conditions d'accueil pendant les récréations et les temps périscolaires.

Notre ambition est simple : faire des cours d'école de véritables espaces éducatifs, plus verts, plus inclusifs et mieux adaptés aux besoins des enfants d'aujourd'hui.

21) Quelles mesures la ville pourrait-elle prendre pour améliorer la prise de conscience de la défense de l'environnement ?

La Ville peut agir en faisant de l'école et du périscolaire des lieux d'apprentissage actif. Nous avons déjà engagé des actions en ce sens, notamment à travers les plantations réalisées avec les élèves des écoles lors de la création ou de la rénovation de squares. Associer les élèves à ces moments, planter un arbre, comprendre son rôle, suivre son évolution, donne un sens concret aux enjeux climatiques et favorise l'appropriation des espaces publics.

Des ateliers de sensibilisation ont également été organisés autour du tri des déchets, de la biodiversité et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces initiatives doivent

être poursuivies et amplifiées, en lien avec les projets de végétalisation des cours d'école et la création d'îlots de fraîcheur.

La cantine constitue aussi un levier éducatif important : travail sur la réduction du gaspillage, adaptation des quantités, valorisation des produits locaux et de saison. Là encore, l'implication des enfants est essentielle pour créer des habitudes durables.

Enfin, la Ville doit être exemplaire dans ses choix d'aménagement : désimperméabilisation des sols, plantations, rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Lorsque les enfants voient concrètement évoluer leur environnement — cours plus vertes, nouveaux arbres plantés dans les squares de proximité — ils comprennent que la transition écologique n'est pas abstraite, mais qu'elle transforme leur cadre de vie.

22) Quelles mesures concrètes prendriez-vous pour faciliter les mobilités « douces » sur le trajet scolaire (parking à vélo, pistes cyclables, pédibus...) ?

Le développement des mobilités douces autour des écoles est un axe clair de notre programme.

D'abord, nous poursuivrons l'installation d'accroches vélos et trottinettes devant chaque école, comme cela est déjà engagé. L'objectif est de faciliter concrètement l'usage du vélo par les élèves et leurs familles.

Ensuite, nous continuerons à structurer un véritable plan Vélo, avec des itinéraires conseillés dans les rues les plus adaptées, afin d'encourager des trajets domicile-école sécurisés. Ce travail s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés (pistes cyclables, élargissement de trottoirs, rénovation de voirie).

La généralisation du 30 km/h sur l'ensemble de la commune de Houilles (hors départementales) contribue également à sécuriser les déplacements des enfants. Nous poursuivrons les ajustements du plan de circulation afin d'améliorer la lisibilité et la sécurité des trajets scolaires.

Par ailleurs, notre programme prévoit la création de « zones sécurisées de sortie d'école », avec marquage au sol visible, éclairage renforcé et vidéoprotection active. Ces aménagements visent à sécuriser les abords immédiats des établissements.

Enfin, le maintien d'un fort investissement annuel dans la rénovation des trottoirs et l'accessibilité PMR contribue directement à favoriser les déplacements à pied, y compris pour les familles accompagnant de jeunes enfants.

VII. Lien avec les associations de la ville et citoyenneté

23) Quels liens pensez-vous tisser entre les différents équipements municipaux (sportifs, culturels, etc) et les Écoles publiques de la ville ?

L'école publique est le premier lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, mais la ville doit en être le prolongement. C'est dans cette logique que nous souhaitons renforcer les liens entre les établissements scolaires et l'ensemble des équipements municipaux.

Des bases solides ont déjà été posées. Le stade Mangana a été entièrement rénové et le plan « Sport à l'école » sera poursuivi. Le futur grand gymnase et la plaine sportive sur le site de la Marine nationale permettront d'élargir encore l'accès des élèves à des infrastructures de qualité.

Sur le plan culturel, la rénovation du Dôme avec son exploitation en tiers-lieu culturel offre de nouvelles opportunités pour les écoles : spectacles, expositions, projets pédagogiques. La Maison Victor Schoelcher, avec un projet éducatif et culturel intégrant l'accueil des enfants, constituera également un point d'appui structurant.

La médiathèque modernisée restera un lieu central d'accès à la lecture et à la culture. Le développement d'un parcours patrimonial dans la ville, accompagné de visites guidées adaptées aux scolaires, permettra de renforcer la connaissance de l'histoire locale et le sentiment d'appartenance.

Enfin, le tissu associatif sportif et culturel est un partenaire naturel des écoles. En consolidant les équipements et en soutenant les associations, nous créons les conditions d'une coopération renforcée au service des enfants.

24) Quel projet la Mairie pourrait-elle mettre en œuvre pour rapprocher les différentes associations, sportives, culturelles ou sociales avec les équipes éducatives ?

Nous avons déjà renforcé les liens entre les écoles et les associations en augmentant significativement le soutien financier dédié au sport à l'école, permettant à davantage d'associations sportives d'intervenir auprès des élèves.

Nous souhaitons poursuivre et amplifier cette dynamique, en augmentant encore ce soutien pour développer la présence des associations ovilleuses dans les écoles.



L'objectif est aussi d'élargir ces partenariats, notamment avec les associations culturelles et sociales, pour proposer aux enfants des interventions variées et enrichissantes.

25) Comment favoriser la pratique sportive des enfants ? Comment aider à l'apprentissage du vélo et de la natation (notamment en maternelles où les conditions d'accompagnement sont plus strictes) ?

Nous poursuivrons le développement de la pratique sportive scolaire en articulant plus étroitement les écoles, les équipements municipaux et les associations locales.

Accès renforcé aux équipements : les infrastructures existantes et à venir, stade Mangana rénové, futur grand gymnase avec tribunes, plaine sportive sur le site de la Marine nationale (tennis, piste d'athlétisme, football), doivent être pleinement mobilisées au service des écoles.

Interventions structurées des associations sportives : le soutien renforcé au sport à l'école sera poursuivi afin de permettre aux clubs ovilleois d'intervenir dans un cadre clair et coordonné avec les équipes pédagogiques.

Création d'équipements sportifs dans les écoles où cela est possible comme nous l'avons fait avec la création de city stade sur le groupe BBK et l'école Détraves.

Cycles d'apprentissage du vélo

Nous mettrons en place des cycles d'apprentissage progressifs, adaptés à l'âge des élèves, en lien avec les associations compétentes.

L'enjeu est de permettre aux enfants d'acquérir les bases de la maîtrise du vélo et les règles de sécurité, en cohérence avec le développement des mobilités douces autour des écoles.

Natation : coordination et accompagnement

La natation représente un apprentissage fondamental. Son organisation est exigeante en matière d'encadrement, notamment pour les plus jeunes. La Ville restera mobilisée pour faciliter la logistique (transports, organisation des créneaux) et soutenir la mobilisation des accompagnants nécessaires, afin que le maximum d'élèves puisse bénéficier de cet apprentissage essentiel à la sécurité et à l'égalité.

26) Quelles actions comptez-vous mener ou financer dans le domaine de la citoyenneté pour les élèves ?

Notre objectif est de donner aux élèves des occasions concrètes d'engagement, d'expression et de responsabilité.

Renforcer le rôle du Conseil Municipal des Jeunes

Nous avons déjà développé le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui constitue un outil structurant d'initiation à la vie démocratique locale. Nous souhaitons désormais aller plus loin en renforçant son rôle de transmission : les membres du CMJ pourront intervenir dans les écoles primaires pour échanger avec les élèves sur l'engagement, le débat, le respect des règles communes et le vivre-ensemble.

L'objectif est de créer un effet d'entraînement et de rendre la citoyenneté plus concrète et accessible dès le plus jeune âge.

Soutenir les projets citoyens portés par les jeunes

Une enveloppe pourra être mobilisée dans le cadre des 100 000 € consacrés au budget participatif. Ce dispositif permettra de soutenir des projets portés autour de la citoyenneté, qu'il s'agisse d'initiatives environnementales, solidaires, culturelles ou liées au cadre de vie.

Cela offre aux jeunes la possibilité de passer de l'idée à l'action et de comprendre concrètement le fonctionnement de la décision publique.

Valoriser les temps forts républicains et mémoriels

Les cérémonies commémoratives, les projets en lien avec les associations d'anciens combattants et les actions autour de la mémoire locale participent également à l'apprentissage des valeurs républicaines. Nous continuerons à associer les élèves à ces moments structurants, afin de donner du sens à la transmission.

VIII. Sécurité et santé des enfants

27) Quelles mesures la ville pourrait-elle prendre pour améliorer la sécurité dans et aux abords des écoles ?

Comme inscrit dans notre programme, nous mettrons en place de véritables **zones sécurisées de sortie d'école**, afin de sanctuariser les abords immédiats des établissements. L'objectif est clair : réduire les risques aux heures d'entrée et de sortie, moments où les flux sont les plus importants.

Concrètement, cette politique reposera sur plusieurs actions complémentaires :

- un renforcement et une meilleure visibilité des marquages au sol,
- la sécurisation des traversées piétonnes, avec une attention particulière aux points les plus fréquentés,
- l'amélioration et la modernisation de l'éclairage public aux abords des écoles,
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection active sur les axes et points stratégiques.

Là où cela est possible les trottoirs aux abords des écoles peuvent être élargis comme nous l'avons fait sur le groupe scolaire BBK

Ces mesures s'inscrivent dans une politique plus large de sécurisation de l'espace public. La généralisation du 30 km/h sur l'ensemble de la commune (hors départementales) participe directement à l'apaisement de la circulation. Les ajustements du plan de circulation déjà engagés permettent également de réduire les situations de conflit entre véhicules, piétons et cyclistes.

28) Quelles mesures la ville pourrait-elle prendre pour améliorer la prévention et l'éducation des enfants à la santé (physique et mentale) ?

La santé des enfants est un enjeu global, qui dépasse le strict cadre médical. Elle concerne l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, mais aussi le bien-être émotionnel et la prévention des situations de mal-être. Si l'Éducation nationale et les professionnels de santé ont un rôle central, la Ville peut agir de manière complémentaire et cohérente.

Prévention sur le plan physique

La restauration scolaire constitue un premier levier majeur. Le maintien de la cuisine centrale, l'amélioration de la qualité des repas, la lutte contre le gaspillage et l'éducation au goût participent pleinement à l'équilibre alimentaire des enfants.

Le développement de la pratique sportive, l'accès facilité aux équipements municipaux et les cycles d'apprentissage (vélo, natation) contribuent également à promouvoir une activité physique régulière.

Des actions de sensibilisation pourront être organisées sur les temps périscolaires autour de thématiques concrètes : alimentation équilibrée, hygiène de vie, importance du sommeil.

Bien-être et santé mentale

La santé mentale des enfants est un enjeu croissant. La Ville peut intervenir en prévention, notamment à travers le périscolaire, en proposant des temps favorisant l'expression, la gestion des émotions et le respect mutuel.

La qualité du cadre joue également un rôle déterminant : réduction du bruit dans les cantines, aménagement de cours plus végétalisées et apaisées, amélioration du confort thermique et acoustique dans les bâtiments scolaires.

Nous pouvons également mobiliser des partenaires locaux et des professionnels pour organiser des interventions adaptées à l'âge des enfants, en complémentarité avec les équipes éducatives.

Coordination et vigilance

La prévention passe enfin par la vigilance collective. Les équipes périscolaires, lorsqu'elles sont formées et stables, peuvent contribuer à repérer plus précocement certaines situations de fragilité et orienter les familles vers les interlocuteurs compétents.

29) En 2025, le sujet des agressions à caractère sexuel subies par les enfants dans le périscolaire a fait l'objet de nombreuses tribunes, notamment à Paris. Quels moyens la Mairie doit-elle mettre en place pour éviter que cela n'arrive à Houilles ?

À Houilles, nous n'avons pas été confrontés à ce type de situation, et nous y sommes particulièrement vigilants.

Les moyens à mettre en place, nous les appliquons déjà. D'abord, à travers un recrutement exigeant des animateurs, avec une attention particulière portée aux profils et aux références. Ce sujet n'est pas pris à la légère.

Ensuite, nos agents sont sensibilisés dès leur arrivée sur ces questions, avec des rappels réguliers sur les comportements à adopter et les signaux d'alerte à repérer.

Sur le terrain, les directeurs de périscolaire sont particulièrement attentifs et ont une consigne claire : au moindre doute, l'information doit être immédiatement remontée.

30) Comment la Mairie pourrait-elle aider et protéger les enfants du harcèlement scolaire ?

Sur ce sujet, la Ville agit en complément de l'Éducation nationale, avec des moyens concrets déjà en place.

Nous disposons au sein de la Direction de l'Éducation d'un agent dédié au suivi de ces situations. Son rôle est d'accompagner les équipes, de centraliser les signalements et d'assurer une coordination rapide avec les interlocuteurs compétents lorsque cela est nécessaire.

Les équipes périscolaires sont également formées à repérer les signaux faibles : isolement, changements de comportement, tensions répétées. Des consignes claires sont données : toute situation suspecte doit être immédiatement remontée.

Enfin, la lutte contre le harcèlement suppose un dialogue constant avec les familles. Les représentants des parents d'élèves sont également des partenaires importants dans cette vigilance collective.

IX. Inclusion et accessibilité

31) Comment la Mairie prendra-t-elle en compte les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap ?

L'inclusion des enfants en situation de handicap ne peut pas être déclarative. Elle suppose une organisation rigoureuse, des moyens humains adaptés et une coordination constante avec l'Éducation nationale et les familles.

La Ville de Houilles agit principalement sur les temps périscolaires, qui relèvent de sa compétence. Nous avons fait le choix d'aller au-delà du minimum réglementaire en mettant en place des animateurs dédiés pour accompagner individuellement certains enfants lorsque la situation l'exige. Cela permet d'assurer la continuité de l'accueil en dehors du temps scolaire, notamment lorsque l'accompagnement assuré par une AESH s'arrête à la fin de la classe.

Par ailleurs, les travaux de rénovation engagés dans les écoles et les équipements municipaux intègrent systématiquement la dimension accessibilité (circulations, sanitaires, accès aux salles). L'inclusion passe aussi par la capacité matérielle à accueillir tous les enfants dans des conditions dignes et sécurisées. (ex : construction d'un ascenseur sur l'école Détraves)

Enfin, Les équipes périscolaires sont sensibilisées aux situations de handicap afin d'adapter les activités, prévenir les situations d'isolement et favoriser l'inclusion dans le groupe.

32) Comment la Mairie envisage-t-elle de former ses équipes éducatives du périscolaire sur l'inclusion et la prise en compte des projets d'accueils individualisés ?

La formation des équipes périscolaires est un levier central pour garantir une inclusion effective et sécurisée. Nous poursuivrons et structurerons la formation de nos équipes périscolaires et éducatives sur l'inclusion et la prise en compte des projets d'accueil

individualisés, avec des sessions régulières et ciblées en lien avec des professionnels, afin de garantir un accompagnement concret et adapté à chaque enfant. Les formations permettent notamment une compréhension des cadres réglementaires (PAI et PPS) et l'adaptation concrète des pratiques.

33) La loi Handicap 2005 qui vise à garantir l'égalité des chances pour les personnes en situation d'handicap a 20 ans : quelles sont les projets de mise aux normes des bâtiments (autant pour les handicaps moteurs qu'auditifs, visuels, psychique...) ?

Des investissements concrets ont déjà été réalisés, comme par exemple la création d'un ascenseur à l'école Détraves, la mise au norme de sanitaire dans plusieurs écoles, mais aussi par des aménagements réguliers dans nos bâtiments pour répondre aux différents types de handicap.

Chaque rénovation ou réhabilitation de bâtiment intègre désormais systématiquement la dimension accessibilité et cela restera notre ligne de conduite dans un second mandat.

Nous avons également déployé des VPI dans chaque classe des écoles élémentaires, qui facilitent l'accès aux apprentissages, notamment pour les élèves ayant des troubles DYS, des difficultés d'attention ou des troubles visuels, grâce à des supports plus lisibles, visuels et interactifs.

34) Comment les enfants porteurs de handicap seront-ils accueillis dans les écoles de la ville ? Quelles sont les différentes étapes pour leur accueil ? Est-ce que des animateurs individuels sont prévus sur les temps périscolaires, comme ce qui est mis en place sur le temps scolaire avec les AESH ?

Comme indiqué à la question 31, l'accueil des enfants en situation de handicap est un sujet prioritaire pour la Ville. Cela repose sur un travail avec les familles et les équipes éducatives afin de définir les besoins et organiser un accueil adapté, notamment via des dispositifs individualisés. Sur les temps périscolaires, nous avons mis en place, lorsque c'est nécessaire, des animateurs dédiés, pour assurer un accompagnement au plus près des besoins de l'enfant. L'objectif est de permettre une inclusion réelle, dans de bonnes conditions, tout au long de la journée.

35) Comment la Mairie peut-elle tisser un lien entre l'Éducation nationale et les services municipaux sur l'inclusion des élèves

porteurs de handicaps ?

La Ville doit être le point d'appui entre tous les acteurs. Concrètement, cela passe par un suivi individualisé des enfants, avec des échanges réguliers entre les équipes de l'Éducation nationale et nos services pour ajuster rapidement l'accompagnement si besoin.

Nous continuerons de veiller à assurer une continuité réelle entre le scolaire et le périscolaire, avec les mêmes informations, les mêmes méthodes et des réponses cohérentes.

36) Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place pour garantir la reconnaissance et l'inclusion des élèves non binares ou/et LGBT de la ville ? Comment ces mesures intégreront-elles la formation du personnel, la lutte contre les discriminations, l'implication des élèves et des familles, ainsi que les sensibilisations organisées par le service jeunesse ?

Nous avons déjà renforcé et mis en place depuis 2022 des actions qui n'existaient pas auparavant sur ces sujets, notamment en matière de sensibilisation et de prévention des agents municipaux de la DEE et du service jeunesse.

Nous continuerons à agir sur la formation de nos équipes, avec des formations adaptées pour prévenir les discriminations et savoir réagir face à des situations sensibles.

Nous renforcerons également les actions de sensibilisation, notamment via le service jeunesse au Ginkgo, autour du respect, de la tolérance et du vivre-ensemble. La ligne est simple : tolérance zéro face aux discriminations, et un cadre clair pour garantir le respect de tous les enfants.

Enfin, en cas de situation signalée, la coordination entre les responsables municipaux et les directions d'école est essentielle. Les familles sont associées avec discernement et responsabilité, afin d'éviter toute escalade ou incompréhension. La priorité reste la protection de l'enfant, son bien-être et sa sécurité.

X. Budget pour l'Éducation et solidarité

37) Quelle place pensez-vous donner au budget de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (DEE), qui représente en général le premier service de la ville en termes d'agents ? Quelle part du budget de la ville cela représenterait-il ?

La Direction de l'Enfance et de l'Éducation restera une **priorité budgétaire centrale** de notre futur mandat. Notre programme fait de l'école, du périscolaire et de l'accueil de l'enfant un axe majeur de l'action municipale, avec des engagements concrets : transformation du centre Cousteau en école primaire et centre de loisirs, plan Préau, poursuite de la climatisation des écoles, végétalisation des cours, hausse du budget des fournitures scolaires et renforcement des moyens humains en maternelle. Le budget de fonctionnement alloué à la DEE sera de 9,1 millions d'euros à l'année, dont 7,1 millions d'euros sur le poste des RH, au vu de l'engagement pris d'à nouveau augmenter sur le prochain mandant le nombre d'ATSEM.

En revanche, notre programme ne fixe pas de **pourcentage prédéterminé** de la part du budget total de la ville consacrée à la DEE.

38) Dans ce budget, quelle enveloppe accorderez-vous à l'entretien et à la maintenance des Écoles publiques ?

Nous accorderons une enveloppe prioritaire à l'entretien et à la maintenance des écoles publiques, car la qualité du bâti scolaire conditionne directement le confort, la sécurité et les apprentissages des enfants. Le programme prévoit la poursuite de la climatisation des écoles, un plan Préau pour chaque cour, la végétalisation des espaces scolaires, ainsi que la modernisation continue des équipements.

Notre programme traduit un engagement clair : **sanctuariser la maintenance du patrimoine scolaire** et l'inscrire dans une programmation pluriannuelle, avec un effort d'investissement déjà illustré par les **6,5 M€ prévus pour la transformation du centre Cousteau en école primaire et centre de loisirs**.

La somme totale investit dans nos écoles pour le futur mandat s'établira autour des **13 millions d'euros**.

39) D'après vous, quelles sont les priorités en termes de rénovation ? Quels projets pensez-vous mettre en place pour améliorer le cadre de vie des élèves dans les écoles ou pour moderniser les établissements scolaires ?

La construction d'un bloc sanitaire dans la cour de l'école Réveil Matin fait partie des travaux que nous engagerons dès l'été 2026. Cet équipement améliorera concrètement le quotidien des élèves, notamment pendant les temps de récréation.

La transformation du centre Cousteau en école élémentaire permettra d'offrir un équipement moderne et accueillant aux enfants du quartier de la Main de Fer. Renforcer l'école de proximité est un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles.

Nous poursuivrons également notre plan de rénovation thermique en intervenant progressivement sur les toitures des écoles. Il reste aujourd'hui 5 établissements à traiter, avec un objectif clair : améliorer durablement le confort des élèves tout en réduisant les consommations énergétiques.

Enfin, nous continuerons d'agir école par école, avec des travaux ciblés de modernisation, comme nous l'avons déjà fait à l'école Detraves ou au groupe scolaire BBK. Cette méthode pragmatique permet d'apporter des améliorations concrètes, visibles et adaptées aux besoins spécifiques de chaque établissement.

40) La dotation municipale aux caisses des écoles s'élève à 26€ environ par élèves à la rentrée 2025/2026. Que pensez-vous de ce budget et avez-vous des ambitions à ce sujet ?

La volonté politique de la municipalité est d'augmenter la dotation municipale aux caisses des écoles. Comme inscrit dans notre programme, nous augmenterons ce budget chaque année au niveau de l'inflation. Cela donnera, sur un mandat, une augmentation d'environ 19% si l'inflation des prochaines années est similaire aux années précédentes. Avec une inflation « classique », cette somme passerait donc de 26€ par élèves à 31€ par élèves (26 x 1,19) sur le prochain mandat.

41) La tarification mise en place actuellement par la Mairie avec prise en compte du QF vous paraît-elle satisfaisante ?

Oui, cette tarification est aujourd'hui satisfaisante, car nous l'avons entièrement refondée en début de mandat pour la rendre plus juste et plus adaptée aux réalités des familles.

Cette réforme a permis de réduire le coût pour de nombreux parents et de supprimer les effets de seuil, grâce à une individualisation fine des tarifs en fonction du quotient familial. Chacun paie désormais en fonction de ses ressources réelles.

De plus, depuis trois ans, nous avons fait le choix de ne pas augmenter ces tarifs, afin de protéger les familles dans un contexte d'inflation. C'est un engagement fort en faveur du pouvoir d'achat.

Nous poursuivrons cette ligne avec constance : garantir des tarifs justes, lisibles et sans hausse automatique, pour offrir aux familles de la stabilité et de la visibilité sur leurs dépenses.

42) Que pourrait faire la Mairie pour accompagner davantage les familles les plus fragiles ?

Les tarifs du périscolaire ont énormément baissé pour les familles les plus modestes lors de notre refonte des tarifs. Les familles les plus modestes contribuent à hauteur de 5% du coût réel pour la collectivité. Nous avons un fort taux de subventionnement. De la même façon, nous avons appliqué le même tarif à l'étude qu'à l'accueil du périscolaire afin que l'aspect financier ne soit plus un frein pour aider à l'apprentissage des enfants de notre ville.

43) Estimez-vous que les élèves de l'École privée et de l'École publique doivent être accompagnés financièrement de la même façon par la municipalité ?

La participation de la Ville au financement des écoles privées est encadrée par la loi. Nous l'appliquons simplement, comme toutes les communes. En revanche, pour les écoles publiques, notre action est beaucoup moins contrainte juridiquement. Cela nous permet d'agir plus largement et d'adapter nos efforts en fonction des besoins, en matière d'équipements, de travaux ou de services aux élèves. Nous utiliserons au mieux tous les leviers dont dispose la Ville pour améliorer concrètement le quotidien des enfants et des familles.

XI. Place des parents d'élèves

44) Les parents d'élèves sont considérés dans les textes comme des membres à part entière de la communauté éducative. Quelle place accordez-vous concrètement aux parents d'élèves lors de la prochaine mandature ?

Les parents d'élèves ne sont pas des observateurs extérieurs : ils sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leur place doit être reconnue, structurée et pleinement intégrée dans la gouvernance locale de l'éducation.

Notre conception est claire : une politique éducative efficace ne peut pas se construire sans un dialogue constant avec les familles.

Les fédérations de parents d'élèves disposeront d'interlocuteurs municipaux clairement identifiés — élus référents et direction de l'Éducation — afin d'assurer un dialogue direct et régulier.

Nous continuerons à mettre en place des temps d'échange formalisés à échéance régulière pour traiter les sujets structurants : organisation des temps périscolaires, qualité de la restauration, aménagement des cours, travaux dans les écoles, évolution de la carte scolaire, mise en œuvre du PEDT.

Les parents seront pleinement associés aux réflexions sur les grandes orientations éducatives municipales : évolution du Projet Éducatif de Territoire, aménagement et végétalisation des cours d'école, organisation des temps méridiens, dispositifs d'inclusion, mobilités aux abords des écoles.

Leur connaissance fine du quotidien des enfants constitue un levier d'amélioration concret des politiques publiques locales.

45) Quelles formes de concertation prévoyez-vous avec les parents d'élèves, leurs représentants et leurs associations ?

La concertation ne doit pas être ponctuelle ou formelle : elle doit être organisée, régulière et productive. Nous souhaitons structurer cette relation autour de plusieurs niveaux complémentaires.

Des réunions régulières seront organisées entre les fédérations de parents d'élèves, les élus référents et la Direction de l'Éducation. Ces temps permettront d'aborder les sujets structurants : restauration scolaire, périscolaire, travaux, sécurité aux abords des écoles, évolutions de la carte scolaire ou mise en œuvre du PEDT.

Ces échanges auront un calendrier identifié afin d'assurer un suivi dans la durée.



Pour les projets structurants — réaménagement de cours d'école, évolution du service de restauration, organisation des mobilités, dispositifs d'inclusion — des réunions spécifiques pourront être organisées en amont des décisions. L'objectif est de recueillir les retours d'expérience et d'intégrer les propositions pertinentes avant arbitrage.

Lorsque les sujets concernent l'ensemble des familles, des outils complémentaires pourront être mobilisés : questionnaires, retours d'expérience, temps d'échange collectifs. Cela permet d'élargir la concertation au-delà des seuls représentants élus.

Au-delà des réunions programmées, les représentants des parents doivent pouvoir saisir rapidement la municipalité, les élus ou le DEE en cas de difficulté ou de situation urgente.

46) Quelle enveloppe consacrerez-vous aux projets des Associations de parents d'élèves ? Comment pouvez-vous les aider dans les projets qu'elles désirent mettre en place ?

La Ville accompagnera les projets des associations de parents d'élèves avec une approche adaptée à chaque initiative.

L'accompagnement financier sera tranché chaque année lors des arbitrages des subventions aux associations, qu'il s'agisse des subventions de fonctionnement ou de subventions de projets. Dans ce cadre, les projets liés aux écoles feront l'objet d'une attention particulière, pour répondre au fait que ce soit une priorité de notre politique municipale.

En parallèle, sur le plan logistique, tout sera mis en œuvre pour faciliter leur réalisation : les services de la ville feront toujours le maximum pour accompagner concrètement ces initiatives.

47) Le conseil local de la FCPE de Houilles aimerait fêter ses 70 ans le samedi 18 avril 2026. Comment la Mairie pourrait-elle nous aider pour rendre ces festivités mémorables et visibles auprès des Ovillois(es) ?

Soixante-dix ans d'engagement au service de l'école publique, ce n'est pas anecdotique. C'est une part de l'histoire éducative de la ville. Cet anniversaire mérite une reconnaissance à la hauteur de cet engagement.

La municipalité peut accompagner cet événement à plusieurs niveaux.

Nous pourrions mettre à disposition un équipement municipal adapté à vos besoins.



Les services municipaux pourront accompagner l'organisation sur les aspects techniques (ex : prêt de mobilier, sonorisation, signalétique, etc)

Enfin, la Ville pourra relayer l'événement via ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, supports municipaux), afin d'assurer une visibilité large auprès des habitants.

Pour ce faire, il faudrait vous rapprocher le plus tôt possible du service vie associative qui étudiera vos besoins et essaiera d'y répondre favorablement.